Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 57 (1919)

Heft: 25

Artikel: Onna permechon a coup dé rajao

Autor: Mérine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-214787

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une figure originale du Lausanne d'il y a cent ans.

LE LIBRAIRE BENJAMIN CORBAZ

1786-1847 par G.-A. BRIDEL.

Ш

ALGRÉ ce touchant plaidoyer, nous croyons savoir que le Conseil d'Etat n'accorda pas à Benjamin Corbaz l'autorisation sollicitée. Peut-être les difficultés qu'il avait rencontrées le poussèrent-ils à se consacrer de plus en plus à la partie intellectuelle de son activité professionnelle.

Quoiqu'il en soit, c'est, sauf erreur, sept ou huit ans après ce mémoire, soit vers 1824, que Corbaz acheta d'une demoiselle Descombes — l'une des dernières du nom à Lausanne et qui resta locataire du nouveau propriétaire jusque vers 1860 — la maison qui fait l'angle sud-ouest des rues Cité-Devant et Derrière, face à l'ancien oratoire des mystiques, et qui porta tour à tour les numéros 30 de la Cité-devant, puis 27 de la Cité-Derrière.

C'est là qu'il installa son magasin, son Dépôt Bibliographique, comme il l'appela dès lors. L'épicerie et la distillerie ont, semble-t-il, battu en retraite. Corbaz ne négligeait rien pour tenir sa librairie au courant des nouveautés et il se rendait, dit-on, chaque année à Paris à pied pour s'approvisionner de nouveautés littéraires.

Il fit tant et si bien pour développer son commerce que le jour vint où il concut-le projet d'élargir ses vitrines et pour cela de remplacer les anciennes boutiques voûtées par des baies plus larges soutenues par un sommier métallique. C'était le premier qu'on eût vu à Lausanne, Corbaz en avait fait lui-même les plans et il eut quelque peine à trouver un entrepreneur disposé à effectuer le travail, c'était M. Sigismond Krieg; encore Corbaz dût-il par convention le décharger de toute responsabilité en cas d'accident. Une vieille parente de M. Corbaz disait il y a quelques années à M. Louis Monnet, non sans émotion : « Ah! je n'oublierai jamais notre frayeur quand nous dûmes coucher plusieurs nuits au-dessus des cottes qui soutenaient la maison. » (Au bon vieux temps des diligences, p. 25-27.)

C'est ici le lieu de rappeler que B. Corbaz fut avec son ami Louis Pfluger le co-fondateur du Bazar vaudois, ouvert le 10 novembre 1831 au Chemin-Neuf (dans la maison nº 6 de l'avenue de l'Université, occupée aujourd'hui par la fabrique de draps Berger d'Eclépens), il constituait une nouveauté à Lausanne. En effet, ce fut au début un magasin d'un genre très spécial et ingénieux, à savoir le dépôt de tous les produits de l'industrie vaudoise et le Bazar vaudois facilita ainsi le développement de bien des activités industrielles intéressantes de notre pays. Il joua pour l'époque le rôle que jouent aujourd'hui les foires et comptoirs d'échantillons. Il s'y trouvait aussi, en outre, une bibliothèque industrielle composée dès la première année de trois cents volumes. Une lettre de B. Corbaz lue le 3 août 1832, en séance de la Société vaudoise d'utilité publique, disait que l'établissement prenait de la consistance et produisait déjà de bons résultats. (Journal Soc. ut. publ. 1832, page

Nous ne serions pas surpris d'apprendre que Corbaz ait été au nombre des promoteurs de l'Exposition des produits de l'industrie suisse, tenue à Lausanne en 1833. Il est d'autre part intéressant de constater qu'en 1837 alors qu'on projetait une nouvelle exposition, il est revenu de son premier enthousiasme pour ce genre de manifestations, voudrait qu'on consultât les industriels du canton pour s'assurer si la majorité d'entr'eux la désirent et demande en tous cas qu'elle se fasse avec plus de simplicité que la première. (Journal soc. ut. publ. 1837, p. 390). Dans le catalogue de l'exposition de 1833 nous

voyons figurer le nom de Corbaz comme exposant, l'objet exposé est une pipe à enfumer les abeilles.

Benjamin Corbaz fut un membre zélé de la Société vaudoise d'utilité publique, fondée en 1826, et les comptes rendus des séances de cette vénérable société, publiés dans la Feuille du canton de Vaud, puis dès 1833 dans le Journal qui lui fit suite - tous deux rédigés par le pasteur-professeur Dan.-Alex. Chavannes - témoignent largement de l'activité de B. Corbaz. On voit par exemple qu'en novembre 1832, notre libraire propose qu'on donne une direction plus pratique au journal de la société, et qu'on y insère quelques-uns des articles sur les connaissances utiles qui font le succès dans notre canton de tel périodique français. L'idée fut renvoyée au rédacteur du journal, qui promit d'en faire son profit tout en réservant la préférence aux articles originaux (p. 132). La même année on recourait aux conseils et à l'aide effective de Corbaz dans une commission destinée à susciter et à encourager la création et l'existence des bibliothèques populaires du canton de Vaud 1. Il prête à la commission d'étude les ouvrages qu'il a en magasin. En corrélation avec ce sujet mentionnons une petite brochure de 70 pages, parue en 1838, précieuse encore à consulter aujourd'hui comme document bibliographique. Elle est intitulée Conseils pour composer une bibliothèque religieuse, instructive et amusante à l'usage des industriels et des habitants de la campagne, recueillis par un bibliophile. Il est évident que ce bibliophile n'est autre que B. Corbaz lui-même.

Abordons maintenant l'activité professionnelle de B. Corbaz comme libraire-éditeur. Un libraire peut avoir à s'occuper de la vente de trois sortes principales d'ouvrages: 1º ceux ditsd'assortiment, c'est-à-dire de n'importe quel article de librairie publié par d'autres éditeurs; 2º d'ouvrages publiés par lui-même à ses périls et risques et lui appartenant en propre avec ou sans redevance aux auteurs, c'est ce qui constitue ses ouvrages de fonds; 3º d'ouvrages édités par lui mais pour le compte des auteurs, auxquels il règle les exemplaires vendus à des conditions stipulées par contrat.

L'acte par lequel, en août 1843, B. Corbaz remit son magasin à Jaques Chantrens, et qu'on a bien voulu nous communiquer, montre que ces trois branches du commerce de la librairie étaient représentées chez Corbaz qui avait en outre, comme nos libraires d'aujourd'hui, un rayon de papeterie. En 1843, il se réserva la propriété des ouvrages de fonds et continua à s'occuper de ses éditions.

Nous avons vu qu'au début déjà, à la Cité-Derrière, Corbaz avait joint à son petit commerce d'épicerie et de reliure, un cabinet de lecture et ce fut, semble-t-il, l'embryon de sa librairie.

Frédéric Chavannes, dans ses délicieux « Souvenirs de Collège » insérés dans la Revue suisse de 1841, fait allusion à la bibliothèque locative de B. Corbaz et je ne puis résister à l'envie de vous en citer quelques lignes. Cela nous reporte aux années 1811 à 1816.

« La liberté de la presse et partant de la lecture n'était pas entendue alors comme elle l'est en ces temps de progrès toujours croissants. Une ordonnance, que, pour ma part, je ne puis qu'approuver, défendait à tout libraire de Lausanne de livrer aux écoliers aucun livre circulant dans les abonnements publics, sans le vu d'un billet signé de la main des parents qui voulaient autoriser la lecture de tel ou tel ouvrage.

» Un camarade, heureux porteur d'un tel acte d'émancipation, en avait profité pour obtenir de M. B. C., pratiquant déjà la librairie à la Cité-Derrière, près des casernes, plusieurs livres qu'il avait dévorés avec ardeur. Monsieur C..... ne gravitait pas alors dans la sphère élevée où nous le voyons parvenu, *Cité-Devant*, par l'intelligence, le savoir-faire et le zèle pour le bien public qui en ont fait un homme utile et très recommandable...

» M. B. C. avait pour nous des noisettes de France, des pruneaux secs, du chocolat, etc., et sur des tablettes particulières, une petite bibliothère, dont le catalogue n'offrait rien, sans doute, de contraire à la morale.

» N'ayant pas le bonheur de pouvoir présenter de carte de sûreté, comme mon camarade susdit, j'eus recours à l'obligeance de ce dernier pour satisfaire l'extrême désir qui me dominait, à l'endroit d'un ouvrage qu'il avait lu dernièrement et dont il m'avait conté les merveilles. J'obtins l'objet de mes vœux et je me mis à mon œuvre de ténèbres, avec un battement de cœur où la crainte et le plaisir se le disputaient d'intensité. »

(A suivre.)

AU CONTEUR VAUDOIS

Rimes rustiques.

A-Bas, au lointain abreuvoir Qui luit entre les herbes hautes, Fantine a rendez-vous, ce soir, Avec le fils du « Garde-Côtes ».

Car Jean eut l'heureuse fortune D'avoir, au « dernier abbays », Fait danser, au clair de la lune, La plus belle enfant du pays.

Tête nue, avec robe blanche,
 Dans le crépuscule empourpré
 De ce mémorable dimanche,
 Fantine court à travers prés.

Jean, songeur, attend sa promise
 Le cœur joyeux de ses vingt ans;
 Et chante une ballade exquise,
 Comme en savent les paysans.

Et quand elle apparut, lointaine, Il interrompit sa chanson Et, roi, sacra Fantine... reine De son cœur et de sa maison.

Puis il courut au-devant d'elle, Lui prit la taille et l'embrassa. Au grand émoi des sauterelles,

Devant moi le couple passa.
Car, citadin qui fuit la ville
Et s'en va muser par les champs
Je fus témoin de cette idylle
Et depuis j'y songe souvent.

R. Molles.

ONNA PERMECHON A COUP DÉ RAJAO

L'état dao teim io noutré carabiniers formâvan dei compagni. Quoquézons dé ço sordats que passavant on course de répétition l'avan demandà au capiténe Besson onna permechon d'onzhore po la demindze né. Ma l'officier que ne volliàvé pas que ses hommous s'esquintan eintré les z'exercicous refusâvè; toté lè démartzés furan po rein, et cein eimbetâvè galé noutré pioupiou que l'avan arreindzi onna galeza partie.

La demeindze arrevé et la barba dao capiténe avai fauta d'ître rasaïe, mâ lou fratet que l'avai trao bu, grulâvè et ne poavè pas teni lou rajao et la compagni se trovâvé dein on eindrai io lè coiffeu n'îran pas épais. Ion dei lurons, on tot fein, en veïant l'eimbètameint dao capiténe lei propousè dé reimplacé lou fratet ein deseint que manéïvé asse bin la lamma què sa carabine. Lou capiténe tot conteint lei confié sè djouté. Lou barbier d'occajon s'ein terivé à l'honneu et au contentémein de son client, à quau ye rémuâvé onna ball' épene dau pi, mâ quand l'a fé la maiti dé l'opérachon et que ion des côté dao vesadzou n'avait pa éta totzi!

- N'est pas lou tôt, capiténe, et noutra permechon?

— Eh bin! ie vos ai de que n'était pas accordaïe.

¹ Une bibliothèque religieuse et populaire fut instituée à Lausanne en 1831.

- Puisque l'est dinche, l'est fini po vo rasâ

ou restou et vos laissou tel qué!

Et lou carabinié-barbié n'a pas volliu continuâ et fazei mena de pléï bagadzou, quand lou capiténe Besson que ne poâve pas restâ dinche lei de : la permechon est accordaïe, ma pè la

On chondze coumein l'an rizu de la farce, lè fin dao 76! — MÉRINE.

En revenant des frontières. — Que le temps aurait paru long à nos braves troupiers s'ils n'avaient eu dans la poche le charmant *Chansonnier militaire* du capitaine Cerf. Il publie aujourd'hui, par les soins de la maison Fœtisch frères, S. A., un supplément à son chansonnier, supplément qui porte le titre de : En revenant des frontières. Le des confections et l'il a raison que si l'on e porte le titre de : En revenant des frontières. Le capitaine Cerf estime, et il a raison, que si l'on a chanté au cantonnement et dans les colonnes de marche, il ne convient pas de rester bouche close maintenant qu'on est revenu chez soi. Et quelles joiles chansons il nous offre: En revenant de guerre, Trois jeunes soldats, ou En passant par la Lorraine. D'autres comme Le retour au chalet, la Poya, Là-haut sur la montagne, évoquent nos Alpes neigeuses. Puis ce sont des chansons d'amour: La Cherrière, Lucas, Les Litas, et même de petits romans, des ballades, La courageuse amante ou Quand Madelon, qui était la chanson favorite des légionnaires suisses. Ce petit recueil porte à 112 le nombre des chants recueillis par le capitaine Cerf. par le capitaine Cerf.

COINS DE CHEZ NOUS

Le chalet de la Mathoulaz

Un correspondant de la Feuille d'Avis de Sainte-Croix lui écrit :

es troupeaux viennent de monter aux alpages; les pâturages sont de nouveau animés par le son des clochettes et les meuglements des vaches. Quelles délices d'aspirer à pleins poumons l'air pur des sommets! Quel plaisir de rencontrer un chalet hospitalier où l'on puisse trouver un repos réconfortant, sans avoir besoin d'exhiber cartes de pain, de beurre

Mais, direz-vous, où y a-t-il de tels chalets? Nous en connaissons un, pas très éloigné, possédant une vue superbe et dont l'accès n'est pas du tout difficile; il posséde même le téléphone, ce qui vous permet d'annoncer votre arrivée et de commander votre dîner, surtout si vous êtes nombreux; ou bien d'y retenir une chambre pour y passer quelques journées dans le plus agréable repos. Il s'appelle La Mathoulaz. Situé sur le flanc sud du Mont-Suchet, à 1137 mètres d'altitude, on peut y arriver de trois, voire même de quatre côtés différents.

Les jeunes, dont les jarrets sont d'acier et qui ont les poumons solides, feront l'ascension du Suchet, puis dévalant par des sentiers rapides, en fort peu de temps, ils seront sur le pâturage

de la Mathoulaz.

D'autres, au lieu de passer par la cime du Suchet, contourneront sa base; du chalet de la Sagne, ils iront à la Poyettaz et de là, en suivant la route, ou en prenant à travers les pâtures, arriveront facilement à destination. Le troisième chemin, plus court encore, passe par la Combettaz, arrive à la Côtelette, puis de l'endroit où la route cesse, il faut descendre environ 50 mètres à travers bois pour retrouver une route nouvelle qui, en quelques minutes vous amène directement au chalet de la Mathoulaz.

Enfin, il y a encore la ressource du chemin de fer que l'on peut prendre jusqu'à Six-Fontaines. Il sera surtout utilisé pour le retour.

Amis des joyeuses parties de montagne, n'oubliez pas le chalet de la Mathoulaz.

Le bon moyen. - Très occupé à son bureau. M. X. est soudain appelé au téléphone par sa femme, pour une futilité.

Après avoir patiemment écouté pendant un uart d'heure, M. X. appelle un de ses employés et, lui mettant le récepteur en mains :

Tenez, lui dit-il à voix basse, prenez ma place. Pas besoin de causer. Toutefois, si l'on vous demandait: « Es-tu toujours-là, mon ami? » vous répondriez : « Oui, ma chère Amélie! »

Feuilleton du CONTEUR VAUDOIS

LA MAISON DU CHAT-OUI-PELOTE

HONORÉ DE BALZAC

Le soir, quand le salon meublé de choses très cossues, pour se servir de l'expression de Guillaume, fut désert; pendant que madame Guillaume s'en allait de table en cheminée, de candélabre en flambeau, soufflant avec précipitation les bougies, le brave négociant, qui savait toujours voir clair aussitôt qu'il s'agissait d'affaires ou d'argent, attira sa fille Augustine auprès de lui ; puis, après l'avoir prise sur ses genoux, il lui tint ce discours :

Ma chère enfant, tu épouseras ton Sommervieux, puisque tu le veux; permis à toi de risquer ton capital de bonheur. Mais je ne me laisse pas prendre à ces trente mille francs que l'on gagne à gâter de bonnes toiles. L'argent qui vient si vite s'en va de même. N'ai-je pas entendu dire ce soir à ce jeune écervelé que si l'argent était rond, c'était pour rouler! S'il est rond pour les gens prodigues, il est plat pour les gens économes qui l'empilent et l'amassent. Or, mon enfant, ce beau garçon-là parle de te donner des voitures, des diamants? Il a de l'argent, qu'il le dépense pour toi! bene sit! Je n'ai rien à y voir. Mais quant à ce que je te donne, je ne veux pas que des écus si péniblement ensachés s'en aillent en carrosses ou en colifichets. Qui dépense trop n'est jamais riche. Avec les cent mille écus de sa dot on n'achète pas encore tout Paris. Tu as beau avoir à recueillir un jour quelques centaines de mille francs, je te les ferai attendre, sarpejeu! le plus longtemps possible. J'ai donc attiré ton prétendu dans un coin, et un homme qui a mené la faillite Lecoq n'a pas eu grande peine à faire consentir un artiste à se marier séparé de biens avec sa femme. J'aurai l'œil au contrat pour bien faire stipuler les donations qu'il se propose de te constituer. Allons, mon enfant, i'espère être grandpère, sarpejeu! je veux m'occuper déjà de mes petits-enfants : jure-moi donc ici de ne jamais rien signer en fait d'argent que par mon conseil; et si j'allais trouver trop tôt le père Chevrel, jure-moi de consulter le jeune Lebas, ton beau-frère. Promets-

Oui, mon père, je vous le jure.

A ces mots prononcés d'une voix douce, le vieillard baisa sa fille sur les deux joues. Ce soir-là, tous les amants dormirent presque aussi paisiblement que monsieur et madame Guillaume.

Quelques mois après ce mémorable dimanche, le maître-autel de Saint-Leu fut témoin de deux mariages bien différents. Augustine et Théodore s'y présentèrent dans tout l'éclat du bonheur, les yeux pleins d'amour, parés de toilettes élégantes, attendus par un brillant équipage. Venue dans une bonne remise avec sa famille, Virginie, donnant le bras à son père, suivait sa jeune sœur humblement et dans de plus simples atours, comme une ombre nécessaire aux harmonies de ce tableau.

Monsieur Guillaume s'était donné toutes les peines imaginables pour obtenir à l'église que Virginie fût mariée avant Augustine; mais il eut la douleur de voir le haut et le bas clergé s'adresser en toute circonstance à la plus élégante des mariées. Il entendit quelques-uns de ses voisins approuver singulièrement le bon sens de mademoiselle Virginie, qui faisait, disaient-ils, le mariage le plus solide, et restait fidèle au quartier; tandis qu'ils lancèrent quelques brocards suggérés par l'envie sur Augustine qui épousait un artiste, un noble; ils ajoutèrent avec une sorte d'effroi que, si les Guillaume avaient de l'ambition, la draperie était perdue. Un vieux marchand d'éventails ayant dit que ce mange-tout-là l'aurait bientôt mise sur la paille, le père Guillaume s'applaudit in petto de la prudence qu'il avait mise dans la rédaction des conventions matrimoniales.

Le soir, la famille se sépara après un bal somptueux, suivi d'un de ces soupers plantureux dont le souvenir commence à se perdre dans la génération présente. Monsieur et madame Guillaume restèrent dans leur hôtel de la rue du Colombier où la noce avait eu lieu. Monsieur et madame Lebas retournèrent dans leur remise à la vieille maison de la rue Saint-Denis, pour y diriger la nauf du Chatqui-pelote. L'artiste, ivre de bonheur, prit entre ses bras sa chère Augustine, l'enleva vivement quand le coupé arriva rue des Trois-Frères, et la porta dans son élégant appartement.

La fougue de passion que possédait Théodore fit dévorer au jeune ménage près d'une année entière sans que le moindre nuage vînt altérer l'azur du ciel sous lequel ils vivaient. Pour eux, l'existence n'eut rien de pesant. Théodore répandait sur chaque journée d'incroyables fioriture de plaisirs. Il se plaisait à varier les emportements de la passion, par la molle langueur de ces repos où les âmes sont lancées si haut dans l'extase qu'elles semblent y oublier l'union corporelle. Incapable de réfléchir, l'heureuse Augustine se prêtait à l'allure onduleuse de son bonheur. Elle ne croyait pas faire encore assez en se livrant toute à l'amour permis et saint du mariage. Simple et naïve, elle ne connais-sait ni la coquetterie des refus, ni l'empire qu'une jeune demoiselle du grand monde se crée sur un mari par d'adroits caprices. Elle aimait trop pour calculer l'avenir, et n'imaginait pas qu'une vie si délicieuse pût jamais cesser. Heureuse d'être alors tous les plaisirs de son mari, elle crut que cet inextinguible amour serait toujours pour elle la plus belle des parures, comme son dévouement et son obéissance seraient un éternel attrait. Enfin, la félicité de l'amour l'avait rendue si brillante, que sa beauté lui inspira de l'orgueil et lui donna la conscience de pouvoir toujours régner sur un homme aussi facile à enflammer que monsieur de Som-mervieux. Ainsi son état de femme ne lui apporta d'autres enseignements que ceux de l'amour.

Au sein de ce bonheur, elle resta l'ignorante petite fille qui vivait obscurément rue Saint-Denis, et ne pensa point à prendre les manières, l'instruction, le ton du monde dans lequel elle devait vivre. Ses paroles étaient des paroles d'amour, elle y déployait bien une sorte de souplesse d'esprit et une certaine délicatesse d'expression : mais elle se servait du langage commun à toutes les femmes quand elles se trouvent plongées dans une passion qui semble être leur élément. Si, par hasard, une idée discordante avec celle de Théodore était exprimée par Augustine, le jeune artiste en riait comme on rit des premières fautes que fait un étranger, mais qui finissent par fatiguer s'il ne se corrige pas.

(A suivre)

La Patrie suisse. — Le nº 671 (11 juin) de la Patrie suisse vient de nous parvenir avec une riche et belle collection d'illustrations et d'articles : portrait du juge fédéral Georges Favey; inauguration du « sentier du Rhône »; course de côte Gilly-Bur-tigny; raid Paris-Genève de l'aviateur Durafour; château de Zizers, où vit en exil Louis de Bavière; le colonel Edouard Wildbolz, dont la presse s'est beaucoup occupée ces derniers temps; le 1er juin à Genève; concours de « trottinettes », à Lausanne; congrès international féministe, à Zurich; le Dom et le Tæschhorn, vus d'un aéroplane; la Fanfare municipale de Genève à Lausanne; la Fête des Jeunesses genevoises à Avully, tel est le sommaire de ce numéro.

Soirée bellettrienne. — Le grand succès de sa soirée de mercredi, à la Maison du Peuple, a engagé la Société de Belles-Lettres à la répéter ce soir, samedi. La revue : « Chic... la paix colle », très spirituelle, très amusante, légèrement frondeuse, a été chaleureusement applaudie. On a aussi beaucoup goûté la joyeuse comédie de Meilhac et Halévy : « Le petit hôtel », admirablement interprétée.

Royal-Biograph. — Depuis hier, nouveau programme de gala, au Royal Biograph. «Le charme» est une pièce à grand spectacle, étrangement passionnante. L'interprétation a été confiée à Francesca Bertini, la célèbre tragédienne. La mise en scène et Bertini, la célèbre tragédienne. La mise en scène et les décors sont princiers. « La muraille qui pleure », une mélancolique légende. Enfin, pour complèter, deux très bonnes actualités « L'inauguration du monument du Centenaire du Valais », à Sion, le 9 juin 1919; « Le transfert des restes de Miss Cavell en Angleterre », 13 mai 1919. Comme on le voit, le Royal Biograph détient un record de présentation d'actualités. Malgré l'importance de ce programme, le prix des places n'a pas augmenté.



Julien Monnet, éditeur responsable.

LAUSANNE. - IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS